

Programme d'immunisation de 8^e et 9^e années

Santé publique – Feuille de renseignements pour les parents et les tuteurs

L'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale au cours des 60 dernières années au Canada¹. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Chaque année scolaire, des infirmières de la santé publique offrent le vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux acellulaire (dcaT) aux élèves de 8^e et 9^e années.

Que sont le tétanos, la diphtérie et la coqueluche?

Ces maladies peuvent entraîner de sérieuses complications, y compris des problèmes respiratoires et la mort dans les cas les plus graves.

Le **tétanos**, aussi appelé trismus, est causé par une bactérie qui peut entraîner une contraction et un raidissement douloureux des muscles de tout le corps. Ces spasmes peuvent toucher la tête et le cou, ce qui peut empêcher la mastication et la déglutition et engendrer des problèmes respiratoires. Bien que rares, les infections tétaniques peuvent être très graves et entraînent souvent la mort, particulièrement quand elles touchent les muscles respiratoires.

La **diphtérie** est causée par une bactérie qui peut entraîner la formation d'une épaisse membrane à l'arrière du nez et de la gorge, ce qui peut donner lieu à des problèmes respiratoires, à la paralysie, à l'insuffisance cardiaque et même à la mort dans les cas graves. La diphtérie engendre parfois des lésions cutanées et le contact avec ces lésions peut favoriser la propagation de l'infection.

La **coqueluche** est causée par une bactérie qui provoque de longues quintes de toux. Les personnes touchées ont de la difficulté à manger, à boire et même à respirer. Les quintes de toux peuvent durer plusieurs semaines et se produisent souvent la nuit. La coqueluche peut toucher tout le monde, quel que soit l'âge, mais elle est particulièrement grave chez les bébés de moins d'un an. Elle peut entraîner une pneumonie, des lésions cérébrales, des crises épileptiques et la mort.

Qu'est-ce que le vaccin dcaT?

Le vaccin dcaT est approuvé par Santé Canada et offre une protection contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche.

Lorsque le vaccin dcaT est administré dans le cadre du calendrier de vaccination systématique du Manitoba, il est efficace à plus de 97 % contre le tétanos et la diphtérie, et à environ 90 % contre la coqueluche.

Des doses de rappel sont nécessaires au cours de la vie pour que le vaccin offre une protection contre ces trois maladies. Il est important de recevoir toutes les injections de rappel.

Bonne nouvelle : vous pouvez faire vacciner votre adolescent contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche.

Si votre adolescent n'a pas reçu tous les vaccins normalement administrés durant l'enfance, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé afin de rattraper les doses manquantes. Certains de ces vaccins peuvent être administrés en même temps que le vaccin dcaT.

Par exemple, si votre adolescent n'a pas encore reçu toutes ses doses de vaccin contre la polio, le vaccin dcaT-VPI peut être administré au lieu du vaccin dcaT. Le vaccin dcaT-VPI est approuvé par Santé Canada et offre une protection contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio.

La **polio** est causée par un virus qui peut provoquer des maux de gorge, une fièvre soudaine, des nausées ainsi que des faiblesses et des douleurs musculaires. Dans les cas sévères, elle peut aussi toucher la moelle épinière ou le cerveau et entraîner une paralysie permanente ou la mort. Le virus de la polio est présent dans les matières fécales (selles) de la personne infectée. Il se propage facilement lorsque l'on porte ses mains à sa bouche après avoir été en contact avec les selles d'une personne infectée. Le virus de la polio a disparu du Canada depuis plus de 20 ans. Tous les cas récents de polio observés au

¹ Agence de la santé publique du Canada

Programme d'immunisation de 8^e et 9^e années

Canada concernent des personnes ayant été infectées lors d'un séjour dans des pays où cette maladie est plus fréquente.

Pourquoi mon adolescent devrait-il se faire vacciner?

Tous les adolescents devraient recevoir une dose de rappel contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche, ainsi que toutes les doses de vaccin qui auraient dû leur être administrées durant l'enfance.

La vaccination est le meilleur moyen de protéger votre adolescent contre ces infections graves qui peuvent être mortelles. Les vaccins permettent de préparer le système immunitaire pour que le corps soit prêt à combattre une exposition éventuelle aux virus.

La protection offerte par le vaccin dcaT pouvant diminuer au fil du temps, il est important de suivre le calendrier de vaccination systématique du Manitoba.

Comment se propagent le tétanos, la diphtérie et la coqueluche?

Le tétanos ne se transmet pas d'une personne à l'autre. Les spores du tétanos se trouvent dans la saleté, la poussière et les matières fécales (selles) des animaux et des humains. Elles peuvent pénétrer dans l'organisme par une coupure, une écorchure ou une brûlure sur la peau.

La diphtérie et la coqueluche peuvent se transmettre facilement d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements ou les contacts face à face rapprochés. La diphtérie peut aussi se propager quand on se partage des aliments ou des boissons.

Des complications graves dues à la coqueluche se produisent plus fréquemment chez les enfants en bas âge. Souvent, ce virus leur est transmis par les parents ou les frères et sœurs.

Qui devrait recevoir le vaccin dcaT (ou dcaT-VPI)?

Le vaccin dcaT (ou dcaT-VPI) est offert gratuitement dans le cadre du calendrier de vaccination systématique du Manitoba concernant les doses de rappel, à tous les adolescents âgés de 13 à 15 ans, en 8^e et 9^e années (variable selon les régions sanitaires).

Le vaccin dcaT (ou dcaT-VPI) augmente la protection que votre adolescent devrait déjà avoir grâce aux immunisations fournies dans le cadre du programme manitobain d'immunisation des enfants.

Le vaccin dcaT (ou dcaT-VPI) (une injection dans la partie supérieure du bras) est offert par des infirmières de la santé publique dans la clinique de vaccination organisée à l'école de votre enfant. Si votre adolescent manque sa dose de vaccin dcaT (ou dcaT-VPI) à l'école, ou a une maladie compromettant le système immunitaire, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé.

Les personnes âgées de sept ans et plus qui n'ont pas reçu les vaccins habituellement administrés durant l'enfance pourraient avoir besoin de vaccins additionnels. Communiquez avec le fournisseur de soins de santé de votre enfant pour déterminer quels vaccins sont requis afin de fournir à votre enfant une protection contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination.

Qui ne devrait PAS recevoir le vaccin dcaT (ou dcaT-VPI)?

Parlez à votre fournisseur de soins de santé si :

- votre enfant a déjà eu une forte réaction allergique à une dose précédente du vaccin dcaT ou à l'un des ingrédients de ce vaccin;
- le syndrome de Guillain-Barré s'est déclaré par le passé dans les six semaines suivant l'administration d'un vaccin antitétanique.

Pour connaître la liste détaillée des ingrédients du vaccin dcaT (ou dcaT-VPI), veuillez consulter la monographie de produit du fabricant du vaccin (voir les liens ci-dessous) ou vous adresser à votre fournisseur de soins de santé.

Il n'y a pas de raison de retarder la vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Toutefois, si vous avez des préoccupations, parlez-en à votre fournisseur de soins de santé.

Effets secondaires possibles du vaccin dcaT (ou dcaT-VPI)

Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter une maladie pouvant être prévenue par la vaccination. Santé Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Programme d'immunisation de 8^e et 9^e années

Les réactions courantes au vaccin dcaT (ou dcaT-VPI) peuvent inclure de la douleur, des rougeurs et une enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certaines personnes peuvent ressentir de la fièvre, de la somnolence, des étourdissements ou des maux de ventre. L'acétaminophène (Tylenol^{MD}) peut être administré pour soulager la fièvre et la douleur. Si vous vous inquiétez de la réaction de votre adolescent à la vaccination, adressez-vous à un fournisseur de soins de santé.

Ne JAMAIS donner d'acide acétylsalicylique (AAS - Aspirine^{MD} ou des versions génériques) à un enfant, car il peut causer le syndrome de Reye, une grave maladie du foie et du cerveau.

Il est important que votre adolescent reste 15 minutes à la clinique après avoir reçu son vaccin, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. En cas de réaction allergique grave, **on appellera le 911 et votre enfant sera conduit au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche.**

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à un fournisseur de soins de santé.

Votre dossier de protection

Veillez à ce que la fiche d'immunisation de votre adolescent soit mise à jour après l'administration de son vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr.

Les vaccins reçus par votre enfant seront inscrits dans le registre d'immunisation du Manitoba. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant a reçus ou a besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si une immunisation a été manquée;
- permet à la Province et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que votre enfant a reçues, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège les renseignements concernant votre enfant. Vous pouvez demander à ce que les renseignements médicaux personnels de votre enfant ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au bureau de la santé publique de votre région afin de discuter avec une infirmière de la santé publique.

Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page : www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Pour en savoir plus :

Parlez à votre fournisseur de soins de santé.

Téléphonez à Health Links — Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba.

Visitez les sites Web suivants :

- **le site Web du Programme d'immunisation du Manitoba :**
www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/index.fr.html
- **le site Web du gouvernement du Canada :**
www.canada.ca/fr/sante-publique/sujets/immunisation-et-vaccins.html
- **le Guide canadien d'immunisation :**
www.canada.ca/fr/sante-publique/services/guide-canadien-immunisation.html

Pour obtenir la feuille de renseignements la plus récente, veuillez consulter la page Web sur les ressources et les feuilles de renseignements relatives aux vaccins :

www.gov.mb.ca/health/publichealth/cdc/div/vaccines.fr.html.